



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **24 juin 2019**

Délibération n° 2019-3569

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association la Ruche industrielle pour son programme d'actions 2019 visant à accompagner les entreprises industrielles implantées sur la Métropole de Lyon dans la transformation digitale de leur process

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 4 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 27 juin 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burriland, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Vesco, Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Compan (pouvoir à M. Hamelin), Mme El Faloussi (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à M. Millet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 24 juin 2019**Délibération n° 2019-3569**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association la Ruche industrielle pour son programme d'actions 2019 visant à accompagner les entreprises industrielles implantées sur la Métropole de Lyon dans la transformation digitale de leur process**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'industrie en France connaît depuis 18 mois un regain de dynamisme, porté par la reprise économique et des stratégies d'investissements des groupes industriels favorables aux sites français et en particulier à la région lyonnaise. Ainsi, l'année 2018 aura été la 1^{ère} année où le solde net de création d'établissements industriels est redevenu positif après près de 40 ans de déprise, de même la création d'emplois industriels est à la hausse, avec 9 000 emplois créés, ce qui représente un solde net de 1 400 emplois créés sur le territoire lyonnais.

La Métropole entend donc accompagner ce mouvement et renforcer le poids prépondérant de l'industrie dans la création de valeur économique sur son périmètre. Cet objectif est inscrit dans son programme de développement économique au titre de l'ambition d'être une Métropole fabricante, et la collectivité développe en ce sens un ensemble d'actions et de projets qui visent au maintien de son socle industriel. Dans une approche similaire à celle de l'accompagnement du développement des filières stratégiques, l'enjeu de favoriser la transformation digitale des entreprises, et en particulier celle des industriels, s'inscrit pleinement dans cette politique, en complémentarité du sujet de la création des espaces d'accueil dédiés aux activités productives.

Ainsi, la Métropole souhaite favoriser l'émergence de projets collectifs qui contribuent à accélérer la transformation digitale des industriels, à l'image du projet porté par la Ruche industrielle. Cette association regroupe un écosystème ouvert, composé d'acteurs industriels, institutionnels et académiques, pour agir sur la thématique de l'innovation industrielle. On compte ainsi parmi ses membres fondateurs, les groupes Volvo, Bosch, Aides, Vicat, SNCF, EDF, ainsi que Insavalor.

L'offre de la Ruche industrielle s'adresse aux acteurs de l'industrie, quelque que soit leur taille, depuis les très petites entreprises (TPE), les petites et moyennes entreprises (PME), jusqu'aux entreprises de taille intermédiaire (ETI) et grands comptes. Elle s'appuie également sur une collaboration avec des acteurs académiques et organismes de recherche et de diffusion des connaissances présents sur le territoire.

Les missions de la Ruche industrielle relèvent prioritairement :

- de l'accompagnement de ses membres dans leur transformation digitale sur la région lyonnaise,
- de la participation à l'animation de l'écosystème de l'innovation industrielle sur le périmètre métropolitain,
- de l'animation de services auprès des industriels implantés sur le site pilote de l'industrie à Vénissieux,
- de la réalisation d'actions de promotions et de vulgarisations au sujet de l'industrie du futur auprès de différents publics, y compris des jeunes et des citoyens.

II - Objectifs

Le projet de la Ruche industrielle s'intègre dans l'ambition de la Métropole pour le développement industriel de son territoire. En accompagnant la transformation digitale des industriels, la Ruche industrielle participe à la création de valeur et in fine contribue au développement de l'emploi industriel. C'est la raison pour

laquelle la Métropole, par délibération du Conseil n° 2019-3348 du 18 mars 2019, a approuvé sa participation en tant que membre fondateur à l'association la Ruche industrielle.

En effet, la Métropole s'est fixée dans son programme de développement économique 2016-2020 l'objectif de conforter son socle industriel, en particulier en favorisant la transition vers l'industrie du futur. L'action de la Ruche industrielle répond à cette ambition d'accompagner la transformation digitale de l'industrie par l'innovation technologique et organisationnelle.

En s'appuyant sur les ressources techniques et humaines, et sur les besoins de ses membres fondateurs, la Ruche industrielle va capitaliser des retours d'expériences sur des réalisations d'expérimentation, de preuve de concept ou de pilotes industriels mettant en œuvre les "briques" technologiques de l'industrie du futur. Ces connaissances et compétences qui sont d'ores et déjà développées par la Ruche industrielle constituent des cas d'usages qui seront transférés aux entreprises industrielles du territoire afin de les accompagner dans leurs démarches de transformation. La Ruche industrielle est tout à la fois un lieu ressources, un lieu de partage d'expériences et un lieu d'accélération de projets innovants.

III - Programme d'actions pour 2019-2021 et plan de financement prévisionnel

La Métropole entend soutenir l'émergence de la Ruche industrielle durant ses 3 premières années d'activités. Son programme d'actions pour la période 2019-2021 prévoit de :

- développer et délivrer aux industriels des programmes d'accompagnement à la transformation digitale de leur process et organisation,
- capitaliser les retours d'expériences des projets menés avec les membres de la Ruche industrielle et assurer des échanges de connaissances et des transferts méthodologiques auprès des entreprises industrielles présentes sur la Métropole, en construisant un lieu ressource qui leur permet de s'informer sur les enjeux et perspectives, qualifier leurs besoins/problématiques, construire des feuilles de route et échanger avec leur pairs quant à leur transformation digitale, et ainsi stimuler l'activité d'innovation entre les différents partenaires du territoire,
- animer avec l'écosystème des partenaires de la transformation digitale de l'industrie (clusters, pôles de compétitivité, centres techniques, laboratoires académiques, autres collectifs, institutionnels, etc.) un programme d'événements (conférences, ateliers, visites, échanges, etc.) qui mobilise les compétences de ces acteurs afin de rendre plus lisible l'offre d'accompagnement disponible sur le territoire métropolitain,
- participer au projet de développement d'actions de médiations industrielles. La Ruche industrielle pourra accueillir au sein de ses locaux des publics spécifiques, tels que les scolaires, les étudiants, les demandeurs d'emplois, etc., afin de vulgariser et de promouvoir le développement de l'industrie du futur auprès de la société civile.

Le budget prévisionnel de l'association la Ruche industrielle pour son fonctionnement sur 3 années pour la période 2019 -2021 est le suivant :

Budget prévisionnel de fonctionnement de la Ruche industrielle sur 2019-2021			
frais d'équipe (salaires, frais courant)	966 000	adhésions membres fondateurs	1 320 000
loyers et charges courantes	615 000	adhésions membres	890 000
prestations externalisées (comptable, juriste, communication)	145 000	subvention Métropole de Lyon	140 000
prestations externalisées pour l'accompagnement projet	685 000	prestations facturées	300 000
Communication - événementiel	105 000		
impôts et taxes	9 000		
imprévus 5 %	125 000		
Total des dépenses	2 650 000	Total des recettes	2 650 000

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 140 000 € au profit de la Ruche industrielle, afin de lui permettre d'amorcer ses 1^{ères} actions auprès des industriels et acteurs du territoire.

Cette subvention est répartie selon l'échéancier suivant : 60 000 € attribués au titre de l'année 2019, 50 000 € au titre de l'année 2020 et 30 000 € au titre de l'année 2021. Les subventions correspondant aux

années 2020 et 2021 seront versées sous réserve du vote des crédits aux budgets annuels correspondants de la Métropole.

L'attribution de cette subvention s'inscrit dans le cadre du régime cadre exempté n° SA40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) le 26 juin 2014, tel que modifié par le règlement (UE) 2017/1084 de la Commission du 14 juin 2017, publié au JOUE du 20 juin 2017, et, plus précisément, sur sa partie 5.2.3 relative aux aides en faveur des pôles d'innovation.

L'aide versée à l'association la Ruche industrielle revêt le caractère d'une aide économique dont l'attribution est subordonnée au respect des règles de compétence issues du code général des collectivités territoriales (CGCT). Dès lors, s'agissant d'une aide économique relevant de l'article L 1511-2 du CGCT ayant pour objet "la création ou l'extension d'activités économiques", l'intervention de la Métropole pour l'attribution de la subvention de fonctionnement à l'association la Ruche industrielle pour son programme d'actions pour l'année 2019 est soumise à conventionnement avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le dit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 140 000 € au profit de la Ruche industrielle dans le cadre de son programme d'actions pour la période 2019-2021.

b) - la convention à passer entre la Métropole et la Ruche industrielle, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,

c) - la convention à passer entre la Métropole et la Région Auvergne-Rhône-Alpes définissant, notamment, les conditions de mise en œuvre des aides économiques aux entreprises.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 140 000 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 à 2021 - chapitre 65 - opération n° OP01O0851, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 60 000 € en 2019,
- 50 000 € en 2020,
- 30 000 € en 2021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2019.